

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

oooooooooooooooo

CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

En application de l'article 107 de la loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les informations essentielles figurant dans les comptes administratifs retraçant l'exécution budgétaire de l'année.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service CCAS de la mairie.

I – BUDGET PRIMITIF 2023 CCAS :

A) Dépenses de fonctionnement 2023 :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2022</i>	<i>BP 2023</i>	<i>Variation</i>
11	Charges à caractère général	47 465,00 €	49 401,00 €	4,08%
12	Charges de personnel	140 000,00 €	148 000,00 €	5,71%
65	Autres charges de gestion courante	17 353,00 €	16 710,00 €	-3,71%
68	Dotations aux amortissements	50,00 €	49,00 €	-2,00%
22	Dépenses imprévues	200,00 €	200,00 €	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES	205 068,00 €	214 360,00 €	4,53%

En 2023 le CCAS continuera de travailler à la mise en œuvre du projet social de la Ville de Louhans qui s'est progressivement construit autour de 5 grands axes structurants, issus des enjeux du diagnostic de son territoire :

- * La communication
- * La lutte contre l'isolement
- * La Prévention, la Santé et le Bien-être
- * L'ouverture culturelle, Sportive et Citoyenne
- * L'accompagnement et l'accès aux droits

Le travail collaboratif et participatif engagé avec les groupes de travail se poursuivra.

Le CCAS aura également à cœur d'entretenir les partenariats qu'il a pu créer et cherchera à en développer de nouveaux.

Le chapitre 011 porte donc les moyens nécessaires à la déclinaison en actions concrètes.

Au chapitre 012, les dépenses de personnel sont à effectif constant incluant uniquement l'effet GVT (Glissement Vieillesse, Technique) et les vacances du personnel dédié au dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et aux chantiers jeunes.

Le chapitre 65 intègre les subventions et les secours d'urgence.

B) Recettes de fonctionnement 2023 :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2022</i>	<i>BP 2023</i>	<i>Variation</i>
70	Produits des services	32 035,00 €	33 500,00 €	4,57%
74	Dotations et participations	154 010,00 €	155 000,00 €	0,64%
75	Autres produits de gestion courante	250,00 €	150,00 €	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	5 600,00 €	
002	résultat reporté	18 773,00 €	20 110,00 €	7,12%
	TOTAL DES RECETTES	205 068,00 €	214 360,00 €	4,53%

Au chapitre 70 figure le remboursement actualisé des frais de personnel des budgets annexes, Résidence des Cordeliers et Repas à domicile.

La subvention au budget du CCAS pour 2023 est portée à 150 000 € pour financer l'ensemble des actions. Elle est inscrite au chapitre 74

C) Section d'investissement 2023 :

Les recettes d'ordre seront constituées par le flux financier provenant de la section de fonctionnement (amortissement des biens,) et le report du résultat 2022. Des crédits de principe sont inscrits en dépense d'équilibre.

II – BUDGET PRIMITIF 2023 FOYER RESIDENCE DES CORDELIERS

A) l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023 de la Résidence Autonomie :

Les résidences autonomies ayant signées un CPOM relèvent désormais du cadre budgétaire de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)

Il se compose d'un **Compte de Résultat Prévisionnel CRP (section de fonctionnement)** et d'un **Tableau de Financement Prévisionnel TFP (section d'investissement)**.

Les deux sections CRP et TFP sont reliés par un tableau de passage du résultat prévisionnel à la Capacité d'Autofinancement Prévisionnelles (CAF).

L'équilibre global de l'EPRD est atteint par la variation du fonds de roulement

CRP (compte de résultat prévisionnel : fonctionnement)			
charges		Produits	
Groupe 1 dépenses exploitation	162 800,00 €	Groupe 2 : produits d'exploitation	393 210,00 €
Groupe 2 : dépenses personnel	230 000,00 €	groupe 3 : produits financiers	70 000,00 €
Groupe 3 : dépenses structure	78 300,00 €		
68 amortissement	66 580,00 €	777 subventions transférées	12 250,00 €
Total des charges	537 680,00 €	Total des produits	475 460,00 €
		Résultat prévisionnel	- 62 220,00 €
		report résultat	62 220,00 €
TOTAL CRP	537 680,00 €	TOTAL CRP	537 680,00 €
CAF			
Résultat net de l'exercice (classe 7-6)	- 62 220,00 €		
amortissements cpt 68	66 580,00 €		
reprise sur provisions cpt 78			
VNC éléments d'actifs cédés cp 675			
produits cession éléments d'actifs cpt 775			
subvention investi transférées cpt 777	12 250,00 €		
	- 7 890,00 €		
TFP (tableau de financement investissement)			
Emplois		Ressources	
CAF	7 890,00 €		
chap 16 emprunt et cautions	6 000,00 €	chap 13 : subventions	183 914,00 €
chap 20 : immobilisation corporelles		chap 16: emprunt	4 500,00 €
chap 21 : immobilisation incorporelles	1 000,00 €		
chap 23 : travaux	510 655,00 €		
		total emplois de l'exercice	188 414,00 €
Total des emplois	525 545,00 €	APPORT DU Fond de roulement	337 131,00 €
		total des ressources	525 545,00 €

En 2023, le groupe 1 - dépenses afférentes à l'exploitation courante - sera encore nettement impactée par l'inflation et la crise énergétique. Les inscriptions budgétaires prévoient donc la hausse des tarifs de l'électricité et prennent en compte l'inflation notamment des produits alimentaires. Le défi de cette année sera de continuer à offrir une prestation de qualité dans un contexte financier plus contraint.

Au groupe 2 - dépenses de personnel - l'effectif est constant mais au budget un crédit est prévu pour faire face à d'éventuels remplacements et assurer la continuité de service indispensable. On retrouve également sur ce chapitre les frais des intervenants extérieurs dans les actions de prévention de la perte d'autonomie financées par le forfait autonomie versé par le Département.

Le groupe 3 reprends l'ensemble des dépenses liées à la maintenance, à l'entretien et au dépannage éventuel des installations par des entreprises extérieures ainsi que les assurances, taxe foncière et téléalarme.

La résidence va bénéficier en 2023 d'une subvention de fonctionnement du budget Ville d'un montant de 70 000 € afin de faire face à l'inflation.

Les produits des services ont été évalués en 2023 en fonction du réalisé N-1.

Le programme d'investissement 2023 porte sur :

- La démolition du bâtiment annexe et le réaménagement des abords extérieurs
- Le changement d'une chaudière
- La poursuite remplacement des sols dans les parties communes ;
- Des travaux de réfection des logements dont les cuisines ;

La résidence a déposé de nombreux dossiers de subventions qui figurent aujourd'hui dans les restes à réaliser 2022

Subvention DREAL :

- 64 400 € pour la démolition (un acompte de 27 600 € été encaissé en 2021)

Subventions CARSAT :

- 19 950 € pour le remplacement des sols
- 89 564 € pour la rénovation des cuisines.

Une subvention nouvelle de 10 000 € pour le remplacement de la chaudière notifiées par la CARSAT est inscrite au budget 2023.

Les dépenses de la section d'investissement 2023 sont entièrement autofinancées.

III – BUDGET PRIMITIF 2023 REPAS A DOMICILE :

A) Dépenses de fonctionnement 2023:

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2022</i>	<i>BP 2023</i>	<i>Variation</i>
011	Groupe 1 :dépenses afférentes à l'exploitation courante	72 000,00 €	70 000,00 €	-2,78%
012	Groupe 2 :dépenses afférentes au personnel	17 420,00 €	18 500,00 €	6,20%
016	Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	19 386,00 €	16 158,00 €	-16,65%
	TOTAL DES DEPENSES	108 806,00 €	104 658,00 €	-3,81%

Le budget 2023 est basé sur le réalisé des exercices précédents et tient compte du caractère fluctuant de l'activité. Le groupe 3 intègre les frais de location du véhicule de distribution des repas.

B) Recettes de fonctionnement 2023 :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2022</i>	<i>BP 2023</i>	<i>Variation</i>
018	Groupe 2 : autres produits relatif à l'exploitation	72 000,00 €	68 000,00 €	-5,56%
002	Excédent reporté	36 806,00 €	36 658,00 €	-0,40%
	TOTAL DES DEPENSES	108 806,00 €	104 658,00 €	-3,81%

Les recettes ont aussi été inscrites en fonction du réalisé des dernières années, en respectant le principe de prudence dans les inscriptions budgétaires.

Le prix de vente des repas aux usagers sera maintenu en 2023.

C) Section d'investissement 2023:

Les recettes d'ordre seront constituées par le flux financier provenant de la section de fonctionnement (amortissement des biens,) et le report du résultat 2021. Des crédits de principe sont inscrits en dépense d'équilibre.

CONCLUSION :

En 2023, le CCAS se voit doter des moyens nécessaires pour pérenniser ses actions et répondre aussi aux nouveaux enjeux dans un contexte socio-économique devenant de plus en plus complexe. La ville et le CCAS associé, souhaite ainsi mettre en œuvre une politique sociale forte sur le territoire tout en optimisant les moyens consacrés.